### ФЕДЕРАЛЬНЫЙ ИНСТИТУТ ПРОМЫШЛЕННОЙ СОБСТВЕННОСТИ



#### AGENCE DE RUSSIE POUR LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT)

## INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

### ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT

# DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE A UN REFUS (conformément à la règle 17(2))

I. Office qui notifie la décision définitive: AGENCE DE RUSSIE POUR LES BREVETS ET LES MARQUES 30-1, Berejkovskaya nab., 121858, Moscou, Fédération de Russie Télécopie: (095) 243-3337 / téléphone: (095) 240-6179
11. N <sup>0</sup> de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: 810 420
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:  COMPASS GROUP NEDERLAND B.V.
IV.  Décision définitive confirmant le refus de protection
Décision définitive infirmant totalement le refus de protection
Décision définitive infirmant partiellement le refus de protection:  La marque est refusée/admise pour les produits et/ou services suivants:
Les éléments non-protégeables: Les dénominations "SUPPORT SERVICES WORLDWIDE" ne font pas l'objet de la protection légale particulière.
La décision est définitive et ne peut pas être l'objet d'un recours.  V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcé:  17/01/2005
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive: